



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION EN
VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE – PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU MANOIR LE SAPINOIS SITUÉ AU 350,
CHEMIN DUHAMEL**

**PUBLIC CONSULTATION MEETING
FIRST DRAFT RESOLUTION UNDER THE
BY-LAW CONCERNING PARTICULAR
PROJECTS CONCERNING THE
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR
OCCUPANCY OF A BUILDING - BUILDING
EXTENSION PROJECT “MANOIR LE
SAPINOIS” LOCATED AT 350, CHEMIN
DUHAMEL**

À TOUTES LES PERSONNES susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'agrandissement du Manoir Le Sapinois, situé au 350, chemin Duhamel et les modifications suivantes :

TO ALL PEOPLE who may be interested in the first draft resolution under the By-law concerning the construction, modification or occupancy of a building, to authorize the extension of the “Manoir Le Sapinois”, located at 350 , chemin Duhamel and the following modifications:

- Permettre l'agrandissement du bâtiment sur 3 étages hors sol alors que le règlement actuel ne permet que 2 étages sous certaines conditions;
- Permettre la correction de l'usage autorisé de « Maison de chambres » à « Résidence pour personnes âgées non autonomes »;
- Intégrer les lots 1 721 927 (352, chemin Duhamel) et 4 988 954 (370, chemin Duhamel) au lot 3 368 388 (Manoir Le Sapinois – 350, chemin Duhamel) pour former un lot distinct.
- Enable the expansion of the building on 3 floors above ground while the current regulation allows only 2 floors under certain conditions;
- Allow the correction of the authorized use of "Rooming House" to "Retirement homes for non-autonomous";
- Integrate lots 1 721 927 (352, chemin Duhamel) and 4 988 954 (370, chemin Duhamel) to lot 3 368 388 (Manoir Le Sapinois – 350, chemin Duhamel) to form a separate lot.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

Le conseil municipal, suite à l'adoption, à sa séance du 13 août 2019, du premier projet de résolution 2019-08-267, tiendra une assemblée publique de consultation le 28 octobre 2019 à compter de 18 h 30 dans la salle du conseil située à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt.

The Town Council, following the adoption at its meeting of August 13, 2019, of the first draft of resolution 2019-08-267, will hold a public consultation meeting on October 28, 2019 as of 6:30 pm in the Council Chamber located at the Omni-Center, 375, Cardinal-Léger Boulevard, Pincourt.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

During this public meeting, the mayor (or another member of the council designated by the mayor) will explain the project and the consequences of its adoption and will hear people who wish to speak on the subject.

DONNÉ à Pincourt, ce 2 octobre 2019.

GIVEN at Pincourt this 2nd day of October 2019.

**M^e Etienne Bergevin Byette, DGA
Greffier/ Town Clerk**